



ROMAINMÔTIER-ENVY

La traditionnelle Foire d'automne et bourse aux sonnailles a lieu ce week-end. [PAGE 2](#)



GRANDSON

Le projet de décharge des Echatelards passe la rampe du Tribunal cantonal. [PAGE 3](#)



ORBE

Pour la deuxième fois, le festival My Swiss Mailles met en avant les métiers du fil. [PAGE 7](#)

VOUS AVEZ UNE INFORMATION?

Tél. 024 424 11 55 • redaction@laregion.ch

Une réclamation?

024 424 11 55



BMX Alexandre Emmel a reçu un Coup de cœur du Panathlon Club d'Yverdon. Une aide appréciée par le pilote de Grandson, parti rouler en France pour poursuivre sa progression. [PAGE 9](#)

PUB

 **SPOG**
Groupe d'Oncologie
Pédiatrique Suisse

Recherche - donner
un avenir aux enfants
atteints de cancer

www.spog.ch/dons
Postfinance 60-363619-8 ou
directement via Twint App





TOUR 2025
"handmade"

RADIO SWITZERLAND
STAR 5000
UNIVERSAL MUSIC

 **Oesch's die Dritten**

07.02.25 **Yvonand** 

12.04.25 **Cortailod** 

Billetterie: www.starticket.ch

Le projet de décharge reçoit le blanc-seing du TC

GRANDSON La CDAP rejette les recours contre le projet de décharge des Echatelards. Le plan d'affectation cantonal est validé.

TEXTE ET PHOTOS : I. RO

Au terme d'un examen très minutieux des griefs avancés par les recourants, complété par une inspection locale, la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal a rejeté les recours interjetés par des collectivités et des privés, ainsi que par une association de protection de la nature, contre le plan d'affectation cantonal valant permis de construire Les Echatelards, sur le terroir de Grandson, à la limite de Champagne et Fiez notamment.

Ce plan d'affectation concerne le projet de décharge des Echatelards, approuvé par le Département des institutions, du territoire et des sports à fin septembre 2022. Deux ans et 149 pages d'un arrêt fleuve aboutissent au rejet des actions introduites par les opposants, respectivement à l'irrecevabilité de l'un des recours.

Ce projet certes polémique – personne ne rêve d'une décharge près de chez lui – répond à des critères de nécessité, car, c'est une occasion de le rappeler, nous produisons tous, directement ou indirectement des déchets. L'idéal serait bien entendu de ne pas produire de déchets.

En l'occurrence, alors que l'ancienne gravière-décharge de Valeyres-sous-Montagny (Crusille) est en passe d'être totalement comblée, le site des Echatelards a pour lui une situation géographique proche de la jonction autoroutière de Grandson-Champagne. Les camions peuvent y accéder sans passer par des zones d'habitation.

Une opposition protéiforme

Mais dès que le projet a été évoqué, il a suscité une très forte opposition, tout particulièrement dans les villages surplombant le vallon de l'Arnon – Fiez, Novalles, Giez, Grandevent –, la rivière longe en effet la zone retenue. L'Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG) a également recouru.

Un intérêt public prépondérant

Il est bien évidemment difficile d'entrer dans le détail d'un arrêt très détaillé. Cela dit, aux yeux de la Cour cantonale, l'intérêt public l'emporte. « Le projet répond en effet à un réel besoin, d'ailleurs non seulement au niveau cantonal, mais intercantonal, en matière de stockage de déchets, et donc à un intérêt public pertinent. Dès lors qu'il permettrait le stockage d'une part substan-

tielle des déchets produits dans le canton, tout en n'ayant qu'un faible impact sur le paysage, les monuments historiques et la zone naturelle voisins, et en respectant la réglementation en matière de protection de l'environnement, il serait ainsi apte à atteindre le but d'intérêt public visé », relèvent les juges.

Les grands principes respectés

Aux yeux de la CDAP, le projet de décharge des Echatelards respecte non seulement le principe de la proportionnalité, mais aussi le critère sur la nécessité: « S'agissant en effet de l'examen des alternatives, comme cela a déjà été souligné à plusieurs reprises dans le présent arrêt, le site des Echatelards a été identifié comme l'un des cinq sites prioritaires susceptibles d'accueillir des déchets à tout le moins de types A, B, D et E, à la suite de l'analyse multicritère à laquelle il a été soumis... »

Et les juges de poursuivre: « Il a également fait l'objet d'une inscription au PDCn (plan directeur cantonal) à l'occasion de laquelle il a été soumis à une pesée d'intérêts, puis approuvé en coordination réglée par la Confédération. »

La CDAP, s'estimant suffisamment renseignée, a par ailleurs rejeté les mesures d'instruction complémentaires requises par les recourants. Les juges relèvent « qu'il n'y a pas eu violation des règles concernant la procédure de participation de la population et la consultation des communes dans le cadre de l'élaboration du PAC (plan d'affectation), ainsi que du PDCn ».

Ils expliquent aussi « qu'il n'existe aucune obligation de coordination du projet de décharge litigieux avec le développement (éventuel) du site de La Poissine, et aucune violation de la réglementation portant sur les surfaces d'assolement ».

Le syndic de Grandson satisfait

Antonio Vialatte, syndic de Grandson, se dit satisfait du jugement de la CDAP: « En tant que commune territoriale, nous avons soutenu le projet de décharge. Il faut que chacun prenne ses responsabilités. D'autant plus que les autres décharges sont pleines. Celle de Valeyres-sous-Montagny aurait dû fermer en 2023. On ne peut pas continuer à exporter nos déchets à l'étranger ou dans d'autres cantons. Il faut accepter une solution sur notre territoire. »

Reste à voir désormais si les recourants en resteront là ou s'ils porteront l'affaire devant le Tribunal fédéral.



Le plan cantonal déchets a été présenté en novembre 2020 à Lausanne par la conseillère d'Etat Christelle Luisier et sa collègue Béatrice Métraux.



Le site choisi pour accueillir les déchets inertes est situé sur le territoire de Grandson, mais à la limite de Champagne, qu'on aperçoit au fond. Il est délimité par la bande forestière située sur la rive droite de l'Arnon, la route cantonale Grandson-Mauborget, et, au nord-est, par l'autoroute A5. La zone est parsemée de points de sondage effectués dans le cadre des études préliminaires.

Les restes au terme de la filière de valorisation

La décharge des Echatelards – il en faudra au moins deux dans le canton pour accueillir ces prochaines années un certain nombre de déchets – est destinée aux matériaux d'excavation (type A), aux matériaux inertes (B), aux mâchefers ou scories résultant de l'incinération (D) et aux autres matériaux bioactifs (E).

Ces dernières décennies, d'importants progrès ont été réalisés en termes de recyclage. La réutilisation des matériaux est priorisée, mais au terme des filières de valorisation, il en reste toujours quelque chose. D'où la nécessité de prévoir des sites, dont la structure hydrogéologique a été préalablement étudiée. Ces décharges sont clairement contrôlées par les services de l'Etat et tout dépôt de matériaux qui ne correspondraient pas aux autorisations spéciales données est prohibé.

Les décharges contrôlées ressortent de la Direction générale de l'environnement (DGE), division géologie, sols, déchets et eaux souterraines (DGE-GEODES). La liste des décharges et du type de déchets qu'elles peuvent accueillir peut être consultée sur le site de l'Etat de Vaud. www.vd.ch

DROIT DE RÉPONSE

YVERDON-LES-BAINS

Le deal de rue à Mise au point

« La Municipalité réfute toute tentative de manipulation des images visant à enjoliver la situation. Aucun ordre n'a été donné en vue de biaiser les images tournées par les journalistes de l'émission *Mise au point*, comme prétendu. Un simple coup de téléphone à l'un ou l'autre de ses membres aurait permis au rédacteur en chef de se renseigner et de porter une autre appréciation de la situation. Dans le contexte difficile que traverse la ville d'Yverdon-les Bains, la Municipalité et ses services travaillent, depuis plusieurs semaines, afin de trouver des solutions permettant de rétablir la sérénité au centre-ville. Cela implique une présence policière

accrue et diverses autres mesures. Toutes ces décisions ont été prises et mises en œuvre indépendamment du tournage de l'émission de la RTS. La Municipalité est pleinement engagée dans cette démarche. De plus, comme cela a déjà été évoqué, le Conseil d'Etat a été interpellé, en vue de rechercher des réponses communes à cette problématique de trafic de produits stupéfiants. La Municipalité souhaite que la ville retrouve son caractère accueillant et sécuritaire pour l'ensemble de la population. Elle agit en responsabilité et reste déterminée à mettre en place les actions nécessaires pour y parvenir. Aussi a-t-elle souhaité démentir vivement toute idée de manipulation de l'opinion de sa part. »

L'auteur maintient sa version des faits

ERRATUM

ASSERMENTATION DE LA POLICE CANTONALE

Un Nord-Vaudois peut en cacher un autre

Sur cette photo, publiée lundi dernier dans l'article « Le développement et ses revers », figurent les adjudants Mario Messina et Yvan Bühler, et non pas Yves, chef d'unité de la gendarmerie mobile. • Com/Réd.



Quoi de neuf ?

La Région relance sa rubrique « Quoi de neuf ? » dédiée aux nouveaux commerces et nouvelles entreprises qui ouvrent leurs portes près de chez vous. L'occasion de se faire une idée du dynamisme économique local, ou simplement se tenir au courant des opportunités et offres disponibles dans le district.

Le Prestige à Yverdon-les-Bains

Le Prestige a ouvert ses portes à l'intersection de la rue des Philosophes et de la rue de la Plaine, avec un nouveau tenancier à sa tête, Hivzi Ilazi, un chef de cuisine expérimenté, actif à Yverdon-les-Bains depuis de nombreuses années, et qui a choisi la voie de l'indépendance.

Avec l'appui de son épouse Maki, de leurs enfants Adriatik et Anita, et de leurs collaboratrices Rayene et Juliette, il accueille la clientèle six jours par semaine (fermeture le mercredi) de 7h à 23h, respectivement de 8h à 23h le samedi et le dimanche. Il propose une carte variée avec deux menus à choix.

Le Prestige, Plaine 84, Tél. 024 420 11 44.